

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Band: 35 (1940)
Heft: 2

Artikel: Une conduite à haute tension sur les rives des Lacs de Brienz et de Thoune
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gewiß werden sie nicht als weiße, harte Stränge die Landschaft durchschneiden. Wer aber mit eigenen Augen gesehen hat, was 30 Meter hohe Gittertürme mit kilometerweiten Spannseilen in einer Berglandschaft bedeuten, wird sich eine klare Vorstellung des drohenden Unheils machen können.

Der Entscheid liegt nun in den Händen des Post- und Eisenbahndepartementes und seines Vorstehers, Bundesrat Celio. Die Berner Oberländer und mit ihnen alle Freunde ihrer engeren Heimat warten auf das Urteil, das er fällen wird.

Fotos: U. Brunner, Iseltwald.

Une conduite à haute tension sur les rives des Lacs de Brienz et de Thoune

Malgré les protestations des communes intéressées et la pétition adressée par le *Heimatschutz* à la Commission fédérale des lignes à haute tension, le mal est accompli: le Conseil fédéral a autorisé l'installation de la conduite projetée.

Une petite concession, il est vrai, a été accordée au *Heimatschutz*: « des modifications de détail pourraient être apportées en quelques endroits, pour la préservation du paysage ». Piètre consolation! La longue balafre sur le visage aimé de l'Oberland bernois subsistera, et ce ne sont pas quelques morceaux de taffetas apposés ici ou là qui la cacheront. Nos amis riverains que préside le Dr Spreng avaient proposé la construction d'une conduite souterraine passant par le *Bödéli*, près d'Interlaken: les autorités n'en ont pas tenu compte. Tout a été conclu comme s'il n'existait aucun *Heimatschutz*.

Cependant la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques nous laisse encore un espoir. Son article 22 prévoit que « les beautés de la nature seront préservées partout où l'intérêt général en dépend ».

Ce principe vaut donc pour les conduites électriques aussi bien que pour les usines. Les rives des lacs oberlandais appartiennent au « paysage national ». La communauté a le droit d'exiger qu'on la respecte.

Nous avons suggéré le dédoublement de la ligne déjà existante, passant par le Hasliberg et le Brunig, et traversant des régions peu fréquentées. On nous oppose les risques de gel, une moindre sécurité dans l'exploitation, les frais.

Il ne nous reste plus qu'à en appeler à la loi et à prier les autorités de l'appliquer. Nous avons donc pris la résolution d'adresser un recours au Département fédéral des Postes et Chemins de fer.

Les intérêts industriels entrent avec le *Heimatschutz* Oberlandais dans un conflit dont on connaît l'enjeu. Il s'agit de sauvegarder d'un enlaidissement certain les rives des lacs de Brienz et de Thoune. La beauté naturelle et la technique se pourront-elles concilier? Tout notre espoir se porte sur M. le conseiller fédéral Celio à qui incombe le difficile arbitrage.